

Conférence sur les disparitions forcées

le 17 au 18 janvier 2002

Alger, Algérie

Le Contexte Historique :

Le bilan macabre qui ressort de la décennie de la violence qui vit toujours l'Algérie est de plus de 100,000 morts, de centaines de milliers de personnes qui ont du quitter leurs domiciles, et d'un nombre de personnes « disparues » qui peut dépasser 10,000. La question des disparitions forcées est un aspect particulièrement noir dans cette histoire, et un sujet qui est tout à fait de l'actualité. Bien que le nombre des disparitions ait nettement diminué depuis la fin des années '90, les familles des personnes enlevées, soit par les services de sécurité, soit par les groupes armés, attendent toujours que la vérité soit établie sur le sort de leurs proches, et que les auteurs de ces crimes soient traduits devant la justice.

A cet égard, un mouvement des familles des personnes enlevées qui réclame la vérité et la justice est né en 1996. D'une côté sont les « familles des disparus », ou celles qui sont convaincues que leurs proches ont été enlevés par les forces de sécurité de l'Etat algérien. Ces groupes – SOS Disparus, Le Collectif des Familles des Disparus (à Paris) et L'Association Nationale des Familles des Disparus – en coopération avec quelques partis politiques algériens et des organisations internationales qui soutiennent leur cause, ont constitué les dossiers sur leurs proches et fait du lobbying auprès du gouvernement algérien pour demander les informations sur leurs parents. Les deux premières organisations revendiquent également une commission d'enquête internationale pour éclaircir le sort de ces personnes disparues, et elles ont déposé des milliers de leurs dossiers auprès de la Commission des Disparitions Forcées des Nations Unies.

De l'autre côté sont des associations des « victimes du terrorisme » qui croient que leurs proches ont été kidnappés par les Islamistes armés. Tout en demandant que l'Etat les rende justice, ces derniers n'essayent pas d'impliquer publiquement le gouvernement algérien dans la disparition des membres de leurs familles. Jusqu'à ce moment, la plupart de ces associations – SOMOUD, L'Association des Familles Victimes de Terrorisme – rejette l'intervention de la communauté internationale dans cette question, en disant que cette une question « nationale » qui doit être réglée « entre algériens. »

Dès le début, ces deux « camps opposés » n'ont jamais réussi à travailler ensemble, les « victimes du terrorisme » disant que les pères/maris/fils des « familles des disparus » ont « rejoint les maquis » au lieu d'être kidnappés par l'Etat, et les « familles des disparus » traitant les « victimes du terrorisme » d'être au service du régime algérien. Pourtant, plus récemment des contacts ont été pris et un début de rapprochement entre quelques-uns de ces groupes a commencé. En arrivant à se mettre d'accord sur les principes que : 1) quoi que ce soit qui a enlevé leurs proches, la vérité et la justice doivent être établies, et 2) face au régime algérien, elles ne

réussiront pas seules à imposer cette revendication, SOMOUD, SOS Disparus et la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme ont commencé à se consulter et de réfléchir ensemble sur comment aller de l'avance.

La conférence:

Ces trois organisations ont récemment reçu une subvention du gouvernement américain pour organiser une conférence de deux jours, **du 17 au 18 janvier 2003**, sur la question des disparitions forcées. En faisant appel à des experts algériens aussi bien qu'internationaux, ils cherchent à ouvrir un débat sur les aspects juridiques, scientifiques et politiques de cette question. A travers les conférences-débats animées par des spécialistes dans ces domaines, aussi bien que par la discussion des expériences des associations qui militent pour la justice et la vérité dans leurs propres sociétés (la Bosnie, le Liban, le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Amérique Latine), ils cherchent à ouvrir un large débat sur cette question en Algérie, et éventuellement à élaborer les propositions pour une résolution juste de ce problème. Aussi invité à participer dans cette conférence seront d'autres acteurs de la société civile, les médias et les responsables du gouvernement algérien.

Le cas d'étude libanais :

Les organisateurs de cette conférence cherchent à mieux connaître le combat mené par leurs collègues libanais. En particulier, ils s'intéressent en:

- La naissance du mouvement des familles des disparus au Liban, et comment le dossier des disparus est devenu une affaire de la société civile libanaise;
- La création du « comité des amis des familles des disparus » et le soutien qu'ils ont porté au mouvement (aide technique, activités, lobbying, etc.);
- Un bilan des points forts et des points faibles de ce mouvement, aussi bien qu'une discussion d'où on est aujourd'hui sur cette question au Liban

Plus spécifiquement, ils voudraient mieux comprendre : 1) comment le comité a aidé les familles des disparus à faire une campagne de sensibilisation (aussi bien pour le simple citoyen que pour les responsables politiques) sur cette question; 2) comment le comité et les familles ont réussi à mettre cette question sur l'ordre du jour du gouvernement libanais à la fin des années '90; 3) quelles concessions ont-ils pu arracher - les droits des victimes. ; et 4) qu'est-ce qu'il reste à faire aujourd'hui - les problématiques de l'impunité, de la vérité et la justice, et de la réconciliation nationale.

En coopération avec le NDI, les organisateurs voudraient donc inviter deux militants libanais, un représentant des familles des disparus et un membre du comité des amis, de participer à cette conférence et de partager leur expérience avec leurs pairs algériens.

Le NDI propose que les deux militants libanais arrivent en Algérie deux jours avant la conférence (**le 15 janvier**) pour rencontrer les organisateurs, être briefé et peaufiner

leurs interventions. Les participants libanais seront également appelés à rester en Algérie pour trois jours après la conférence (**jusqu'au 21**), pour les consultations continues avec les groupes concernés, aussi bien qu'avec d'autres organisations qui activent dans le domaine des droits de l'homme, et qui sont intéressés par l'expérience libanaise dans le domaine du travail en coalition. Le NDI assumera tous les frais de voyage des deux participants libanais pendant leur séjour